

Le journal de

STEENWERCK

WERCK

Peinture sur toile de Tulphe DEGHOUY, 12 ans
Les Ateliers d'Arts de Steenwerck



IL Y A
100 ANS



L'OFFENSIVE DE LA LYS

Vue de l'église de Bourg à cette période

EDITION DE PARIS
Le Petit Parisien
 LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER ** 40 Cent.

Charles I^{er} Du canal de la Bassée au canal d'Ypres la bataille redouble de violence
 Les troupes britanniques, contraintes d'évacuer Armentières, résistent courageusement aux attaques répétées de l'ennemi et ne lui permettent d'avancer qu'au prix de lourdes pertes

COMMUNIQUÉS BRITANNIQUES
 Le 12 avril 1918, les troupes britanniques ont subi de lourdes pertes lors de l'offensive allemande sur le canal de la Bassée. Les troupes ont résisté courageusement aux attaques répétées de l'ennemi.

VENDREDI 12 AVRIL 1918
 UN OBUS DU CANON MONSTRE EST TOMBÉ SUR UNE CRÈCHE
 4 TUÉS, 21 BLESSÉS
 Le bombardement officiel annoncé à cet effet par communiqué de la région parlemen-taire par communiqué de la région parlemen-taire par communiqué de la région parlemen-taire.

ARMÉE MILITAIRE FRANÇAISE
ATTACHÉE
ARMÉE BRITANNIQUE.

R.C., le 9 Avril 1918.

4345 14.134

Le Général de Division de LAGUICHE,
Chef de la Mission,
à: Monsieur le PREFET DU NORD,

ORDRE d'EVACUATION :

Seront immédiatement évacués sur l'arrière les habitants de la Commune d'ESTAIRES et du Hameau de la CROIX-DU-BAC (Commune de Steenwerck).

P.O. Le Lt Colonel Reynaud
Reynaud

L'ordre d'évacuation de La Croix-du-Bac



Documents transmis par l'



INFORMATIONS MUNICIPALES

Focus sur la fiscalité locale
Comptes rendus des Conseils municipaux
Nettoyage de Printemps
Nouveaux arrivants
Etat-civil
Une fois de plus, hélas...

SCOLAIRE / JEUNESSE

Accueils de Loisirs été 2018
En direct des ALSH
Quoi de neuf à Saint Joseph ?

INFOS DES ASSOS

Les Histoires d'un soir
A médiathèque du Bourg
Yoga & bien-Etre
Le Printemps du Théâtre
Au programme au Musée
Des nouvelles du BCS
En direct du TCS
Brevet de la Roue Libre
Steenwerck Nature Environnement

Inscription aux Jardins Fleuris

AGENDA



COMMUNE DE
STEENWERCK

Mairie de Steenwerck

Directeur de la publication : Joël Devos
Directeur de la rédaction : Joël Devos
Rédaction : Mairie & Associations
Crédits photos : Mairie & Associations
Secrétariat & Impression : M. Forceville
Tirage : 1 800 exemplaires
Dépôt légal : Juin 2008
Journal gratuit

Site internet : steenwerck.fr
Infos : contact@steenwerck.fr

**Publication disponible en
lecture et téléchargement sur
steenwerck.fr**

Les années se suivent et se ressemblent, tel est le constat que l'on peut faire en élaborant le budget de notre commune pour l'année 2018.

Depuis 2014, l'Etat diminue de manière drastique ses dotations aux collectivités locales. Il est donc de plus en plus difficile de dégager un excédent financier pour réaliser des investissements. Les collectivités locales sont dès lors contraintes d'avoir recours à l'emprunt, ou de diminuer la qualité des services offerts à la population ou encore les aides au monde associatif.

Dans ce contexte particulièrement contraint, la commune de Steenwerck s'est engagée dans une démarche très volontariste pour réduire ses **dépenses de fonctionnement** (- 30 000 € en 2016, + 1 100 € en 2017 , - 23 000 € prévus en 2018). Ce choix a permis de compenser en partie la diminution de ses **recettes** (-109 000 € en 2016, - 53 000 € en 2017 et - 64 000 € prévus en 2018).

Malgré ces efforts significatifs, la situation reste délicate. Nous devons cependant, à court, moyen et long terme, réaliser des investissements, et notamment, poursuivre la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, engager l'extension du Musée de la vie rurale, entretenir le patrimoine communal, prévoir des travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste...

Même si notre volonté a toujours consisté à limiter au maximum la pression fiscale sur la population steenwerckoise, ces investissements ne pourront se faire avec nos recettes actuelles.

C'est pourquoi, lors de sa séance du jeudi 29 mars dernier, le Conseil municipal a décidé d'augmenter la Taxe d'habitation et la Taxe sur le foncier bâti, les faisant évoluer respectivement de 18,80% à 20,00 % et de 18,90% à 20,00% ; la Taxe sur le foncier non bâti reste inchangée.

Cette majoration raisonnable fera passer le produit fiscal moyen de **213 €** en 2017 à **225 €** en 2018 soit une contribution supplémentaire de **12 €** par habitant.

Comme le montre le tableau page suivante, Steenwerck se situe en dessous de la plupart des communs limitrophes et à **50%** de la moyenne des communes de la même catégorie de population.

Si, comme dit le proverbe « **comparaison n'est pas raison** », force est cependant de constater qu'à Steenwerck les impôts locaux demeurent bien plus bas que dans le voisinage, en dépit des aménagements et équipements très importants réalisées au cours des 10 dernières années.

J'ai proposé cette augmentation après avoir examiné, soyez-en certain, toutes les solutions alternatives, et je suis convaincu que vous comprendrez la nécessité de cet effort en faveur de votre commune afin qu'elle puisse poursuivre ses missions de service public au plus proche de chacun de vous.

Je vous en remercie très sincèrement.

Bien Cordialement
Joël Devos

Focus sur la fiscalité locale

Le tableau ci-dessous vous propose de comparer la fiscalité locale de Steenwerck à celle des communes avoisinantes.

Commune	Nombre d'habitants	Produit fiscal / habitant	Produit moyen de la strate / habitant	Montant d'annuités d'emprunts / habitant	Montant Autofinancement / habitant	Montant charges de personnel / habitant
Steenwerck	3 528	211 €	439 €	33 €	78 €	367 €
Bailleul	14 638	351 €	540 €	49 €	61 €	486 €
Nieppe	7 491	365 €	468 €	57 €	109 €	554 €
Le Doulieu	1 476	235 €	304 €	105 €	63 €	296 €
Neuf-Berquin	1 269	142 €	304 €	97 €	95 €	322 €
Méteren	2 191	148 €	369 €	4 €	98 €	250 €
Steenvoorde	4 090	270 €	439 €	65 €	244 €	376 €
Estaires	6 227	280 €	468 €	77 €	161 €	345 €
Sailly-sur-la Lys	4 091	325 €	439 €	28 €	145 €	406 €
Erquinghem-Lys	4 814	403 €	439 €	80 €	176 €	419 €
Moyenne des 10 communes		273 €	-	59,50 €	123 €	382 €

Source : Ministère des Finances (année 2016)

La lecture est la suivante :

Produit fiscal/habitant : ces montants correspondent aux taxes payées, en moyenne, par chaque habitant de la commune de résidence (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

Montant d'annuités d'emprunts/habitant : ce montant correspond à la participation de chaque habitant au remboursement des annuités d'emprunts contractés par la commune (Intérêts et capital).

Montant d'autofinancement/habitant : il correspond à la capacité de financement des investissements de la commune à partir de ses ressources propres (hors emprunt).

Montant charges de personnel/habitant : ce montant exprime, par habitant, la masse salariale annuelle de l'ensemble du personnel municipal.

Analyse :

Même s'il est difficile de comparer la fiscalité de communes de tailles différentes dans la mesure où elles n'ont ni les mêmes équipements ni les mêmes services apportés à la population, il est intéressant cependant de pouvoir se situer pour mieux comprendre les moyens financiers dont chaque commune dispose pour répondre aux

besoins et souhaits de sa population et ainsi expliquer les différences qui peuvent exister d'une commune à l'autre.

Sur les 10 communes analysées, le montant moyen des taxes payées par chaque habitant s'élève à 273 €. Excepté Neuf-Berquin et Méteren, Steenwerck est la commune où **l'imposition communale est la plus faible** puisque le montant versé par chaque habitant (211 €) ne représente que 77,3 % du montant moyen versé par habitant.

Sur les dix communes présentées dans le tableau, le montant moyen payé par chaque habitant pour le remboursement de la dette s'élève à 59,50 € par an. Pour Steenwerck, ce montant s'élève à 33 € par habitant, soit un endettement beaucoup plus faible.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, la commune dispose de fonds propres également plus faibles que les autres communes. Cela signifie que Steenwerck dispose de peu de ressources propres pour mener à bien ses projets d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. A titre de comparaison, Sailly-sur-la-Lys a des ressources propres près de deux fois supérieures mais chaque habitant paye 54 % de taxes communales de plus qu'à Steenwerck (325 € contre 211 €).

Enfin, la charge de personnel communal moyenne des communes étudiées s'élève à 382 € par habitant. Elle est de 367 € par habitant à Steenwerck.

*D'une manière générale, on peut en conclure que Steenwerck est une ville où la fiscalité communale est proportionnellement **plus faible** que dans les communes avoisinantes avec une **dette par habitant et une charge de personnel réduite**. Cette situation est bien sûr favorable aux habitants qui y payent moins d'impôts locaux mais ceci limite fortement notre autofinancement.*

Compte tenu de cette situation et dans la mesure où la volonté municipale n'est pas d'alourdir outre mesure la pression fiscale sur ses habitants, il convient de maintenir une très grande rigueur de gestion, de ne pas alourdir la masse salariale, de limiter le recours à l'emprunt qui grève notre autofinancement, et d'être en recherche constante de toute subvention ou de toute aide extérieure permettant, malgré tout, de maintenir une capacité d'investissement satisfaisante ; c'est cette politique qui a permis la réalisation d'équipements publics de qualité au cours de ces dernières années.

La situation s'est par ailleurs tendue depuis 2014 puisque l'Etat a diminué sensiblement ses dotations aux collectivités locales afin de réduire le déficit public du pays. Pour Steenwerck, cette diminution d'environ 143 000 € entre 2014 et 2017 vient ainsi directement affecter notre autofinancement.

Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014

	2014	2015	2016	2017
Montant de la réduction annuelle de DGF pour Steenwerck	- 19 071 €	- 49 455 €	- 49 287 €	- 24 975 €
Montant cumulé de la perte pour Steenwerck depuis 2013	- 19 071 €	- 68 526 €	- 117 813€	-142 788 €

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu du Conseil municipal du 07 mars 2018

1 – Rapport sur les orientations budgétaires 2018

La commune de Steenwerck comprenant 3622 habitants au 01/01/2018 suite au dernier recensement, est tenue d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire et Madame DEBRUYNE, Adjointe aux finances, présentent le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui retrace les éléments de contexte national, une synthèse des investissements réalisés lors du budget écoulé, les perspectives en matière de fiscalité, la structure et la gestion de la dette puis les principales orientations proposées dans le cadre du budget primitif 2018.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et la présentation faite par Mme DEBRUYNE, Adjointe aux finances, le Conseil municipal décide d'adopter le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

2 – SIECF – Cotisations communales au titre de l'année 2018

M. le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF – Territoire d'Energie Flandre.

Par délibération en date du 8 février 2018, le Comité syndical du SIECF a décidé de maintenir, pour la troisième année consécutive, les cotisations comme suit:

- Electricité : 3.10 € /habitant,
- Gaz : gratuit
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.00 € /habitant dont 2.80 € /habitant (maintenance) et 0.20 € /habitant (cartographie),
- Télécommunication Numérique : 5.50 € /habitant répartis entre la Commune et la Communauté de Communes

Ces cotisations communales peuvent être :

- budgétisées, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement
- fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

M. le Maire propose de fiscaliser les cotisations communales au SIECF pour l'année 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – SIECF - Accord définitif pour la réalisation de travaux d'éclairage public en investissement autour du Home des jeunes, au parking du complexe sportif et Longue Ruelle

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'éclairage public pour la modernisation de l'éclairage extérieur autour du Home des jeunes, au parking du complexe sportif ainsi que pour le rajout de deux mats d'éclairage dans la rue de la Longue Ruelle. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Ces travaux sont estimés de manière prévisionnelle à 31 094,30 € HT (37 313,16€ TTC).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver définitivement le projet exposé dans la présente délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – SIECF - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

La loi du 7 décembre 2010 a instauré la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015. Ainsi, ces contrats de fourniture d'électricité, passés par les collectivités territoriales doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par la réglementation en matière de Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Instauration d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du décret du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Cette occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution ouvre droit à la commune à la perception auprès du gestionnaire d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il propose au Conseil de décider d'instaurer ladite redevance.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 – Convention d'adhésion à l'Association URACEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a toujours développé et encouragé la vie associative sur son territoire.

Il précise ensuite que l'association URACEN (Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord Pas de Calais), de par ses objectifs généraux et son expérience dans le domaine associatif, concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- Soutenir le développement de la vie associative dans les communes par la mise en œuvre d'actions d'informations de proximité, notamment en informant les associations de l'évolution de la législation dans des domaines précis tels que juridique, comptable etc...
- Favoriser la médiation culturelle, en favorisant les échanges et les rencontres dans le champ de la création artistique

La commune adhère à l'URACEN depuis 2010 et il est nécessaire de délibérer pour renouveler l'adhésion à cette association.

Compte-tenu de l'intérêt des missions proposées par l'association URACEN, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord Pas de Calais

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 – Demande de subvention au Conseil Régional - Projet d'extension du Musée de la Vie Rurale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Steenwerck dispose d'un Musée de la Vie Rurale ouvert toute l'année qui retrace la vie d'un village flamand de 1850 à 1950. Avec plus de 1500 m² d'expositions et plus de 6000 objets, le musée permet de découvrir le quotidien de la population à cette époque. Le musée accueille annuellement environ 20 000 visiteurs.

Arrivé à sa vingt-neuvième année d'ouverture, le Musée de la Vie Rurale n'a cessé d'aménager les locaux de la ferme mise à disposition par la Commune de Steenwerck. La situation est arrivée au point d'envisager une extension afin de développer de nouvelles présentations mais aussi d'améliorer les anciennes en libérant de la place.

C'est pourquoi le Musée envisage la construction d'un nouveau bâtiment afin de proposer une nouvelle scénographie et de se doter d'une structure de réserves à la mesure de son importance et garantir la maintenance de ses collections.

Les caractéristiques du bâtiment envisagé sont les suivantes :

- Architecture sur le modèle d'une grange : soubassement en briques – parois en clins et baies vitrées, toiture en tuiles flamandes.
- Dimensions : 25 m sur 12 m Surface : 300 m².
- Autonomie de chauffage et d'éclairage par intégration de panneaux solaires

L'estimation des coûts de construction de ce bâtiment est de 752 700 € HT soit 903 240 € TTC.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre des Priorités Régionales d'Intervention Touristique.

Il est proposé au Conseil municipal de réaliser les travaux précités et de solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'une subvention pour le financement du projet d'extension du Musée de la Vie Rurale dans le cadre des Priorités Régionales d'Intervention Touristique.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

8 – Convention de servitude de passage d'engins de travaux publics sur une propriété communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des particuliers ont un projet de construction de piscine à STEENWERCK sur la parcelle cadastrée ZE 476.

Pour réaliser cet aménagement, les propriétaires demandent une servitude de droit de passage sur les parcelles cadastrées ZE n° 281, 217 et 963, propriété communale, pour les engins de travaux publics de l'entreprise Piscine et Création - Zone commerciale Hyper U - 59850 Nieppe.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de servitude de passage pour une durée de 3 semaines, ce qui correspond à la durée du chantier.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

9 – Autorisation donnée au Maire pour déposer la demande de permis de construire relative au projet d'extension du Musée de la Vie rurale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est engagée dans un projet d'extension du Musée de la Vie Rurale et un dépôt de Permis de Construire est nécessaire pour réaliser cet équipement.

Cette extension sera réalisée avec une volonté d'utiliser les énergies nouvelles avec un bâtiment passif, voire producteur d'un surplus d'énergie pour la consommation de l'ensemble du Musée (autonomie de chauffage, intégration de panneaux solaires,...).

Suite aux réunions d'études, la proposition d'extension sera la construction d'une grange de 300 m² dont 200 m² réservés à l'espace d'exposition, identique à la grange existante dont la construction sera réalisée avec un soubassement en briques, des façades en bardage bois et une toiture en tuiles afin de respecter la qualité architecturale environnante. Le sol de l'espace d'exposition sera en béton quartz anthracite identique à la grange existante et pourra accueillir environ 200 personnes.

Une serre reliant la grange existante et l'extension abritera quelques œuvres de la Ferme aux Avions. Composée de deux portes, elle permettra également le passage de tracteurs, chevaux, camionnettes de livraison au sein de la cour du musée. Son sol sera traité en enrobé.

Cet équipement respectera les règles d'accessibilité et de sécurité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le Permis de Construire pour l'extension du Musée de la Vie Rurale.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

Ces pages ne présentent qu'une synthèse des décisions prises en Conseil municipal. L'intégralité des délibérations et votes de tous les conseils municipaux depuis 2014 est disponible sur le site municipal à l'adresse suivante : www.steenwerck.fr, rubrique seances du conseil.

Compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2018

1 - Approbation du Compte de Gestion dressé par le Comptable pour l'exercice 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. Hervé BASSEZ, Inspecteur Principal des Finances Publiques, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 - Approbation du Compte Administratif – Exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Considérant que Mme Marie-France BRICHE, conseillère municipale, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif et que M. Joël DEVOS, Maire, s'est retiré pour lui laisser la présidence, il est proposé au Conseil Municipal de voter le présent compte administratif de l'exercice 2017.

Le Maire quitte la salle au moment du vote.]

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget 2018

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 et après en avoir délibéré décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – Affectation en réserves d'investissement Au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	334 518.24 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	475 085.09 €

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 - Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 010-2017 du 04/04/2017 fixant les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017 comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	18,80 %
Taxe sur le Foncier bâti	18,90 %
Taxe sur le Foncier non bâti	36,20 %

Pour 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux a été fixée par les services fiscaux à un taux de + 1.24 %.

Les bases prévisionnelles d'imposition de la commune pour l'année 2018 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Bases de l'année 2017	Bases prévisionnelles 2018	Variation
Taxe d'habitation	2 036 047 €	2 075 000 €	+ 1.91 %
Taxe sur le foncier bâti	1 520 138 €	1 558 000 €	+ 2.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	245 854 €	248 400 €	+ 1.03 %

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales, le produit fiscal à taux constant est de 774 483 €.

M. le Maire propose d'augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti au taux de 20 % et de maintenir le taux voté en 2017 pour la taxe sur le foncier non bâti (36.20%).

Cette décision donnerait les rendements suivants :

	Taux votés en 2017	Bases d'imposition notifiées 2018	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	18,80 %	2 075 000 €	20,00 %	415 000 €
Taxe sur le foncier bâti	18,90 %	1 558 000 €	20,00 %	311 600 €
Taxe sur le foncier non bâti	36,20 %	248 400 €	36,20 %	89 921 €
			Total	816 521 €

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 de la manière suivante:

	Taux
Taxe d'habitation	20,00 %
Taxe sur le Foncier bâti	20,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	36,20 %

Résultats du vote : Votes pour : 20
 Votes contre : 0
 Abstention : 1

5 - Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 212 196,22 €	3 212 196,22 €
Section d'investissement	2 565 501,33 €	2 565 501,33 €
TOTAL	5 777 697,55 €	5 777 697,55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2018.

6 - Souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Nord France

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a confié, par délibération en date du 30 septembre 2010, le portage foncier de l'opération dite « Moulin Gouwy » à l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (EPF).

Dans le cadre de cette convention, L'EPF a acquis en 2012 a acquis un terrain à urbaniser de 2,8 hectares cadastré YP 33 puis, en 2016, un terrain de 1 800 m² cadastré YP 30.

Sur ces terrains à urbaniser, la commune envisage la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat.

La convention opérationnelle prévoyant une sortie de portage par l'EPF au profit de la Commune au plus tard le 6 décembre 2017, la finalisation des acquisitions foncières sera confiée au futur aménageur et la commune s'est engagée à racheter les parcelles YP 30 et YP33 à l'EPF au prix de cession de 543 360,51 € HT et 545 840,61 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un prêt relais de 546 000 € pour permettre le financement de l'achat de ces terrains dans l'attente de leur revente au futur aménageur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la souscription d'un prêt-relais d'un montant de 546 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 - Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition d'un terrain Longue Ruelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage une acquisition amiable de terrains cadastrés E 1122 et E 1123 situées Longue Ruelle à proximité du cimetière en vue de la constitution de réserve foncière.

Considérant que pour mener à terme la réalisation de cette acquisition d'un montant de 170 000 €, il est nécessaire de recourir à l'emprunt, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

8 - Signature d'une convention avec l'Association du Musée de la Vie rurale relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement – Exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'objet de l'association du Musée de la Vie Rurale qui est de « rassembler toutes les personnes morales et physiques désirant participer au fonctionnement du Musée de la vie rurale de Steenwerck et à sa valorisation et promotion; développer des animations culturelles et artistiques sur les lieux du musée ; répertorier, sauvegarder, conserver, entretenir et faire revivre tous les objets, machines, outils, moyens de travail et d'expression utilisés il y a plus de 50 ans ; gérer les collections, biens et moyens appartenant au musée dans un but culturel et touristique ».

L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention annuelle dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Considérant la nécessité de conclure une convention financière avec le Musée de la Vie Rurale, association à but non lucratif, pour le versement d'une subvention municipale pour l'exercice de son activité de mission de service public, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention avec l'association du Musée de la Vie Rurale pour l'exercice 2018.

9 - Signature d'une convention avec l'Association de l'Harmonie Municipale relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement – Exercice 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du Président de l'Harmonie Municipale une demande de subvention d'un montant de 25 750 € pour l'année 2018.

L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention annuelle dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Considérant la nécessité de conclure une convention financière avec l'Harmonie Municipale, association à but non lucratif, pour le versement d'une subvention municipale pour l'exercice de son activité de mission de service public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention avec l'association de l'Harmonie Municipale pour l'exercice 2018.

10 - Fixation de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la circulaire préfectorale DRCT/1 n°17-10 du 19 avril 2017, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure fixé en 2018 à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Considérant d'une part, que le père Toussaint Makwikila-Ndompetelo a en charge les paroisses Saint Jean Baptiste à Steenwerck et Notre Dame des Sept Douleurs au Hameau de la Croix du Bac et, d'autre part, que celui-ci ne réside pas dans la commune mais assure le gardiennage des deux églises, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 120,97 € par église l'indemnité annuelle de gardiennage pour l'année 2018, soit 241.94 €.

11 - Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité syndical lors de sa réunion du 30 janvier 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

12 - SIECF - Adhésion aux compétences « Installation de Recharge publique pour Véhicules Electrique », « Bornes GNV et Bio GNV », « Réseaux de chaleur » à compter du 1er janvier 2019

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes, à compter du 1- janvier 2019 : IRVE (Installation de Recharge publique pour Véhicules Electrique), Bornes GNV et Bio GNV et Réseaux de chaleur.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

13 – Signature d'une convention avec le Département du Nord relative à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 77, rue de Nieppe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'aménagements rue de Nieppe pour résoudre les problèmes de sécurité sur la RD 77, face au parking de la Maison Decanter, en lieu et place des ralentisseurs qui avaient été installés pour réduire la vitesse.

Ces aménagements consistent en la réfection de trottoirs, de voirie et d'assainissements, la création d'un nouveau passage piéton, l'installation de feux tricolores et de mobilier urbain ainsi que l'éclairage public et d'aménagements paysagers.

S'agissant d'une route départementale, le Département du Nord a transmis une convention pour autoriser la réalisation de ces travaux par la commune qui finance la totalité de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le transfert de la gestion et de l'entretien des aménagements de sécurité qui seront réalisés sur la RD 77 et autoriser la signature de la Convention proposée.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures 00.

Préserveons notre environnement ainsi que notre cadre de vie en nettoyant la nature

En ce début de printemps, plus de trente Steenwerkois se sont mobilisés samedi dernier dans le cadre d'une opération village propre. Munis de gants, gilets fluorescents et de sacs poubelle ces citoyens sont partis sillonner nos routes de campagne afin de ramasser les différents déchets qui avaient été déposés ou jetés sur le bord des routes et fossés.

Cette opération fut rapidement fructueuse. En effet, en un peu plus de trois heures et six kilomètres de voirie parcourus, plus de 550 kilos de débris furent récupérés.

En espérant être encore plus nombreux l'année prochaine, avant de se séparer, les différents acteurs de cette opération citoyenne ont partagé avec joie et bonne humeur le verre de l'amitié.



Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Steenwerck et la Municipalité veut fêter l'événement.

Une cérémonie sera donc organisée prochainement à cette occasion et un cadeau de bienvenue vous sera remis.

Pour cela, n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie.



Etat civil

NAISSANCES

MILLEVILLE Martin, né à Armentières le 15 février 2018

CHIEUS Léonie, née à Armentières le 17 février 2018

BEAUGENDRE Rose, née à Armentières le 25 février 2018

DECES

CRESPO épouse TRONEL Nadine

à Lille (57 ans)

JURWISZYN veuve LOTTERIE Catherine

à Steenwerck (108 ans)

DELANGUE épouse SINGEZ Christiane

à Steenwerck (73 ans)

VANECLOO Michel

à Steenwerck (88 ans)

DELECROIX veuve BACLEZ Henriette

à Armentières (93 ans)

GRAVE veuve COURBOT Jeannine

à Lille (79 ans)

LEROY épouse MARRECAU Clémence

à Steenwerck (89 ans)

POLLET veuve FRANCOIS Geneviève

à Lille (87 ans)

LEFRANCOIS veuve LOMBARD Micheline

à Armentières (88 ans)

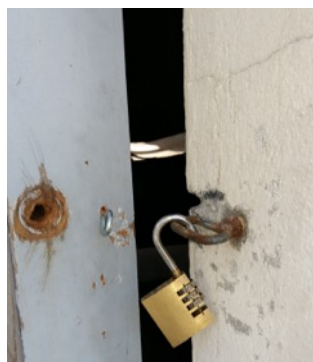
BOUSSEKEY Roland

à Steenwerck (93 ans)

Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.

Une fois de plus, hélas...

Voici quelques photos prises autour des deux salles des sports de Steenwerck ces dernières semaines après le passage de vandales : portes enfoncées ou brûlées, porte-vélos arraché, éclairage public dégradé, jeux pour enfants détruits, système de sécurité hors-service, ...



Etymologiquement, le terme vandale désigne un membre d'une ancienne tribu d'origine scandinave ayant participé aux invasions barbares au cinquième siècle, se caractérisant par les saccages des cités conquises.

Il semblerait qu'à Steenwerck, certains aient peu évolués depuis....

Il serait intéressant de comprendre les motivations de ces individus à perpétrer ce type de dégradations, à supposer bien évidemment qu'ils en aient une...

Peut-être une frustration, un manque d'affection ?

La Municipalité a porté plainte ; en attendant les éventuelles poursuites, il est nécessaire de rappeler que ces stupidités ont un coût certain pour la collectivité dont le financement est assuré par chacun d'entre nous.

Aussi, nous vous invitons à être vigilants face à ces actes imbéciles qui ne sont pas sans conséquences sur notre cadre de vie.



Dates des prochains Journaux de Steenwerck

N°	Date limite d'envoi des articles	Date de parution estimée
227	Lundi 21 Mai 2018	Lundi 04 Juin 2018
228	Lundi 20 Août 2018	Lundi 03 Septembre 2018
229	Lundi 29 Octobre 2018	Lundi 12 Novembre 2018
230	Lundi 17 Décembre 2018	Lundi 07 Janvier 2019

Pour nous transmettre vos articles et photos, utilisez l'adresse suivante : markmazieres@steenwerck.fr.

Si vous êtes peu familier avec l'usage de l'outil informatique, envoyez vos documents sous format Word, nous nous chargerons de la mise en page.

N'hésitez pas à publier vos informations sur le site internet de la commune en envoyant vos documents à cette même adresse mail.



COMMENT INSCRIRE UN ENFANT DANS UN ACCUEIL DE LOISIRS ?



- ☞ En déposant un dossier d'inscription soit à l'accueil de la mairie ou dans ou dans la boîte aux lettres.
- ☞ En se présentant aux permanences d'inscription organisées le **mercredi matin, le 30 mai, les 6 et 14 juin.**
- ☞ En prenant rendez-vous avec le service enfance-jeunesse.

- **retrait des documents à partir du lundi 28 mai 2018**
- **dépôt des dossiers complets jusqu'au samedi 16 juin 2018 à 11h30**

Les familles sont invitées à venir retirer les documents suivants en mairie ou à les télécharger sur le site internet de la commune : www.steenwerck.fr :

- **le bulletin individuel d'inscription (*)**
- **la fiche sanitaire individuelle (*)** Elle sera utilisée pour toute l'année scolaire 2018-2019
- **l'autorisation parentale (*)**
- la fiche « changement de coordonnées ou de situation » destinée aux familles déjà enregistrées
- le programme des accueils de loisirs
- le règlement intérieur des accueils de loisirs

(*) à fournir obligatoirement pour que le dossier soit complet

Nouvelles familles : Vous êtes invités à vous présenter à l'accueil de la mairie pour un enregistrement

DATES

en juillet : du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018

en août : du lundi 6 août au vendredi 24 août 2018

JOURS & HEURES DE FONCTIONNEMENT

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

LIEUX D'ACCUEIL

- **Maternel** : Ecole maternelle du Bourg, Grand Place (en juillet et août)
- **Primaire** : Ecole Jean Monnet, rue de la Rabette (en juillet et en août)
- **Ados** : Ecole St Joseph, rue du Stade (en juillet seulement)

ACCUEIL DU MATIN : inscription obligatoire

Il fonctionne tous les jours à l'école maternelle de 8h00 à 10h00 (fermeture des portes à 9h45) pour les enfants inscrits en **Maternel** et en **Primaire**.

GARDERIE DU SOIR : inscription obligatoire

Tous les jours de 17h00 à 18h00 à l'école maternelle.

CANTINE : inscription obligatoire à la mairie

Elle fonctionne tous les jours au restaurant scolaire.

Les repas sont à commander ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant 11h00 (le vendredi pour le lundi suivant).

☞ tout repas commandé et non dédit est dû.

☞ tout repas non commandé ne peut être servi.

GOÛTER

Un goûter avec boisson est offert chaque après-midi aux enfants inscrits.

TARIFS : Ils sont définis ci-dessous **par jour et par enfant** et s'appliquent en fonction du Quotient Familial des familles :

Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA

Quotient Familial	MATERNELLE		PRIMAIRE		POINT JEUNES	
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
de 0 à 700	4,28 €	30 % de remise	4,28 €	30 % de remise	4,28 €	30 % de remise
de 701 à 1000	4,48 €		5,13 €		6,49 €	
de 1001 à plus	4,73 €		5,39 €		6,84 €	
extra-muros	6,24 €		7,06 €		9,72 €	
cantine	3,70 € le repas					
pénalité de retard	5,35 € par enfant à compter du 18 juin 2018					
pénalité de retard	9,54 € par enfant à compter du 25 juin 2018					
pénalité de retard	19,09 € par enfant à compter du 2 juillet 2018					

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une nourrice agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs intra-muros.
L'enfant le plus âgé inscrit est compté en 1er enfant, et les suivants dans l'ordre de naissance sont 2ème, 3ème etc...

- **remise de 5 %** sur toutes les semaines pour 3 ou 4 semaines d'inscription, consécutives ou non
- **remise de 10 %** sur toutes les semaines à partir de 5 semaines d'inscription, consécutives ou non

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus	Extra-muros
tarif ½ h de garderie	0,60 €	0,75 €	0,85 €	0,85 €

Pour les familles bénéficiaires du dispositif LEA



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a adhéré au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) proposé par la CAF du NORD.
Une aide financière importante est ainsi apportée aux familles selon les QF (Quotients Familiaux).

Pour bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous, les familles doivent être allocataires à la CAF du NORD, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales.

	QF de 0 à 369 €	QF de 370 à 499 €	QF de 500 à 700 €
tarif journée	1,37 €	2,47 €	3,30 €
tarif ½ h de garderie	0,12 €	0,22 €	0,30 €
cantine	3,70 € le repas		

CAMPING

- 2 jours/1 nuit **9,25 €**
- 3 jours/2 nuits **18,50 €**
- 5 jours/4 nuits **37,00 €**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine.
- **A compter du 18 juin 2018**, les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des places disponibles **avec pénalité financière**.
- A défaut de disposer du Quotient Familial, le tarif le plus élevé est appliqué (de 1001 à plus).
- **Réinscriptions** possibles dans la limite des places disponibles **sans pénalité**.

AIDES

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistance sociale du secteur, le plus tôt possible.

☎ 03.59.73.43.00

PAIEMENT

Païement uniquement sur facture. Deux facturations seront établies, la première début août pour les accueils de juillet et la deuxième début septembre pour les accueils d'août.

Possibilité de payer par **Chèques Vacances** (inscriptions et restauration) et/ou par **Chèques Emploi Service Universel** (CESU - pour tous les enfants – restauration non comprise).

Les frais d'inscription peuvent être remboursés à **compter de 3 jours d'absence consécutifs**, sur présentation d'un justificatif à remettre en mairie, dans les cas suivants : maladie, hospitalisation, cas de force majeure. Les frais de gestion retenus s'élèvent à **0,93€** par jour.

ASSURANCE

Les familles des enfants inscrits dans les accueils de loisirs doivent obligatoirement posséder une **assurance Responsabilité Civile** pour couvrir les dommages que leurs enfants pourraient causer à autrui.

Elles peuvent également souscrire une **assurance complémentaire Individuelle Accident** qui couvre les dommages que les enfants peuvent se faire à eux-mêmes.

☞ La Commune est assurée pour les dommages qui lui sont imputables.

IMPÔTS

Les frais d'inscription des enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts (frais assimilés à des frais de garde). Des attestations sont délivrées par la mairie sur simple demande.

CARTE D'IDENTITÉ

Des sorties et des activités peuvent être organisées à l'étranger (en Belgique par exemple). Dans ce cas, les enfants devront être en possession d'une carte d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire. Merci prévoir la CNI dès à présent (délai de délivrance un mois environ), elle est gratuite. Renseignements en mairie 03.28.49.94.78.

LES A.L.S.H DE STEENWERCK

VACANCES D'HIVER

SUR LE THÈME DE "LA FERME"



Sortie à la ferme d'Antan



Dans le poulailler



Gym Tonique



Sortie à la ferme aux chênes



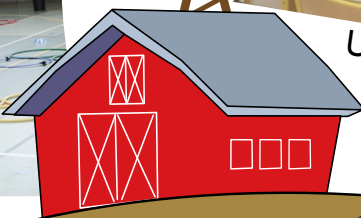
Volley, encadré par le département



Les mini Olympiades



Un goûter presque parfait



Prochain thème pour le printemps... "Les jardins"

Activités manuelles





Quoi de neuf à l'école Saint-Joseph?

Notre projet théâtre

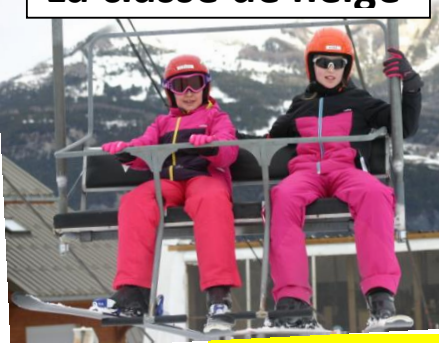


Toutes les classes de maternelle, de CP et de CE1 ont créé des saynètes à partir d'albums qui parlaient du « droit à la différence ». Magnifique spectacle réalisé avec l'aide de Marine, notre intervenante et présenté aux parents lors des portes-ouvertes de l'école...



La classe de neige

Du 10 au 17 février, tous les CE2-CM1-CM2 sont partis en classe de neige dans les Alpes de Haute Provence. Au programme : ski, luge, raquettes, randonnées, soirée dans la yourte, visite de la maison du bois, piscine, planétarium... Une super semaine avec des souvenirs inoubliables !...



<http://stjosephsteenwerck.jimdo.com>



Les vendredi 04 mai et 01 juin 2018, l'association « **Conte à tous vents** » accueille les histoires d'un soir au Musée de La Vie Rurale de Steenwerck.

Proposé par la Fédération des Foyers Ruraux Nord-Pas de Calais, le spectacle est une scène ouverte aux conteurs amateurs ou professionnels. L'entrée est (presque) gratuite : il suffit d'apporter 350 srounches ,quelque chose à boire ou à grignoter à partager après le spectacle. Trois à cinq conteurs et conteuses vous mettent l'eau à la bouche.

On vous y attend pour vivre d'étonnants moments de partage, de chaleur, d'émotions et de rires.

Plus que deux veillées-contes: **vendredi 04 mai et vendredi 01 juin**

Au Musée de La Vie Rurale à **20h30 précises et c'est gratuit !**

Pour adultes et adolescents. A bientôt !

La médiathèque de Steenwerck-Bourg...

Les nouveautés C.D.

Johnny « On a tous quelque chose de Johnny », Les Insus, Florent Pagny « le présent d'abord »
Sardou « et nous », Julien Clerc « A nos amours »,
Accordéon 2018, Jonas Kaufmann « l'opéra », Orelsan « la fête est finie », Christophe Willem « Rio »,
Kid United 3, Raphaël "Anticyclone", Indochine "Black Sky", David Gilmour "Live at Pompeii", Laurent Voulzy
"Belem", Patrick Fiori "Promesse", Queens of the stone âge "villaine"



Et voici les **nouveaux dvd** :

« Aurore » de Blanche Lenoir,
« Braquage à l'ancienne », « Chasseurs des monstres », « Les hommes du feu » de Pierre Jouvét,
« Sage-femme » de Martin Provost, « Sherlock » saison 4, « Le Secret de la chambre noire »,
« Tunnel », « Les schtroumpfs et le village perdu » et « Mr bout de Bois ».

De nouveaux romans « L'enfant perdu » de Elena Ferrante , « Les cœurs brisés ont la main verte » de Abbi Waxman . « Nina » de Frédéric lenoir et Simonetta Greggio . « Les rêveurs » d'Isabelle Carré . « Modern Lovers » de Emma Straub et bien d'autres ...

Entrez dans la médiathèque et venez découvrir nos trésors !

(Il vous suffit de prendre une carte d'abonnement « La serpentine » pour 6 € par adulte , gratuit pour les enfants jusqu' 26 ans ! N'hésitez pas .)

Yoga & Bien-Etre

Un peu d'étirements, de mouvements et tellement de bienfaits !

Souvenez-vous, l'an dernier à pareille époque, l'association « **yoga & bien-être** » vous invitait à venir rejoindre les membres avant l'été.

Plusieurs personnes, intéressées par le message, ont testé et partagent désormais le cours de yoga du mardi à 9h00 à la salle des sports Maurice Declercq.

Peu ont répondu à l'invitation en ce qui concerne la gymnastique Pilates senior !

Peut-être, en avril 2017, n'étiez-vous pas prêt, pas disponible ou trop pressé par votre rythme de vie, pour lire l'article jusqu'à la fin : vous avez donc négligé de faire un essai.

D'où cette nouvelle invitation : il reste trois vendredi avant les vacances de Printemps, profitez-en pour satisfaire votre curiosité sur cette activité, venez vous faire du bien le vendredi matin à 10 h15 à la Salle du rythme, rue du Mortier ; vous y serez bien accueilli.

Et si cela vous convient l'inscription pour terminer la saison est prévue au prix de 25 euros. Venez sans crainte, pensez seulement à prendre des chaussures, ballerines, jamais utilisées dans la rue pour ne pas abîmer le parquet.

Marie-Paule, Arlette et Brigitte.



Début mai, l'association propose un stage de deux jours destiné aux adultes !

Nos jeunes acteurs concrétisent le travail de toute une année, le 13 juin à la Croix-du-bac.

Dans tous les cas, à Steenwerck c'est...

Le printemps du théâtre

Stage adultes

Pratiquer le théâtre c'est se confronter soi-même, dans un moment de rencontre joyeuse et agréable, avec les autres.

Notre proposition de stage, sur deux jours, permettra à chacun de s'initier et découvrir les plaisirs d'une pratique destinée aux adultes.

Aucune expérience préalable n'est nécessaire. Et qui sait, ce stage sera peut-être l'occasion de former un groupe et de nous retrouver dès septembre pour travailler ensemble à la création d'un spectacle en 2019... !?

Fiche d'informations:

Dates: Samedi 12 mai: 14h - 18h
Dimanche 13 mai: 10h - 13h

Lieu: Salle du théâtre - rue du mortier
(au dessus de la salle de danse).

Frais d'inscription: 40 €

Nombre de places limité.
Nous nous réservons le droit d'annuler par manque de participants.
Inscription définitive à réception du paiement.

Renseignements et inscriptions:
lendroitdudecorcie@gmail.com

Restitution de nos ateliers



Musée de la Vie Rurale

LES EXPOSITIONS A PARTIR D'AVRIL

Complément d'Objet



Une animation au Musée le dimanche
du 1er avril au 28 octobre.

Venez écrire un gazouillis sur un objet
qui vous a rappelé un souvenir lors de votre visite.



Comme chaque année, le Musée participe au collectif d'animations du réseau PROSCITEC, association qui fédère une centaine de structures des Hauts de France en rapport avec le patrimoine industriel et la mémoire des métiers.

- Sur le thème de la transmission, l'animation portera sur la collecte de mémoire.
- L'exposition de peinture présentera une série tableaux sur des objets avec la participation d'une vingtaine d'artistes régionaux.
- Après l'exposition des fers à gaufres du mois de mai, place à l'exposition « Petits Objets Insolites » dans les vitrines de l'accueil.

**Ces expositions sont visibles aux heures
d'ouverture du musée**

Weekend des Estaminets les 13 & 14 avril

Comme quelques estaminets de Flandre, l'estaminet « à la gaieté » se joint aux nombreux estaminets belges pour offrir le temps d'un weekend festif des jeux et activités le samedi 14 et le dimanche 15 avril pour l'opération Volkscafés ou weekend des estaminets.

Au programme :

- samedi 14 de 15h à 18h initiation à la boule flamande par l'association «Pétanque quilles et boules de Steenwerck », et jeux traditionnels dans l'estaminet.
- Dimanche 15, de 15h à 18h initiation au tir à l'arc par l'association « les Archers de Steenwerck », jeux traditionnels dans l'estaminet et ambiance musicale avec un duo accordéon et guitare.



Entrée gratuite les deux jours.
www.musee-steenwerck.com

Musée de la Vie Rurale

Demandez le programme!

Sam.
14/04

A 20H CONCERT FOLK DU FESTIVAL MUSIQUE AU MUSEE CECILIA TRIO BELGE DE FOLK

La musique traditionnelle bourdonnant dans leur tête, l'influence moderne au bout des doigts, le goût de jouer et de créer, la passion de la fête et de la danse, le goût des traditions : tout cela inspire leur musique. La vielle et la cornemuse s'occupent des bourdons tandis que l'accordéon et le cistre jouent le blues. Et dans les moments de douceur, la petite flûte est toujours à portée de main.



Entrée 8€ Réservations au 03 28 50 33 80 www.musee-steenwerck.com

Vend.
04/05

À 20h30 HISTOIRES D'UN SOIR. VEILLÉE-CONTE

Organisée par Contes à tous vents et les Foyers Ruraux.

On apporte un coup à boire et quelque chose à grignoter, on s'assoit, on éteint le mobile et on se laisse bercer pendant une heure par de belles histoires. On finit la soirée en partageant les mets apportés. **GRATUIT**

Dim.
06/05

DE 14H À 19h FÊTE DES METIERS .

Pour ce rendez-vous annuel tout revit dans le Musée. Une équipe de 50 bénévoles se met au travail devant vous dans les différents ateliers reconstitués. Re-traités des anciens métiers ou artisans en activité, tous mettent à l'honneur les métiers et les savoir-faire.

ENTREE GRATUITE www.musee-steenwerck.com



sam.
26/05

A 20H30 THÉÂTRE : 3 pièces de comédie de boulevard PAR LA COMPAGNIE LA BOULE DE CRISTAL

Au programme :

Monsieur Badin, de Courteline
les Boulingrins, de Courteline
et Gibier de potence de Feydeau.

8€ réservation au 03 28 50 33 80



Dim.
03/06

DE 15H à 19H FÊTE DU CHEVAL DE TRAIT

De 15 h à 17h, les chevaux évolueront sur des parcours de force et de maniabilité, avec des épreuves de traîneau et de traction. A partir de 17h, la quinzaine de chevaux présents seront attelés Pour présenter « la vie de Joseph » spectacle costumé joué par les enfants. **ENTREE GRATUITE**



www.musee-steenwerck.com

Le 6 octobre dernier a eu lieu l'inauguration de la chapelle du Sacré-Cœur de la rue de la Boudrelle à l'occasion de sa complète restauration

Superbement restaurée par des membres de l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine, la chapelle du Sacré-Cœur de la rue de la Boudrelle a été bénie par l'abbé Toussaint, curé de la paroisse Notre-Dame du Fief dont dépend Steenwerck. Une assemblée nombreuse, qui avait tenu assister à l'événement, écouta les discours du maire, du président et d'un membre de l'association, de Jean-Louis Decherf, historien local. Ci-dessous son discours prononcé à cette occasion.

C'est la huitième fois que je prends la parole à l'occasion de la restauration d'une chapelle de Steenwerck. La première fois c'était en 2003 au Crampon (la chapelle de l'Immaculée-Conception), puis en 2004 au Beaumart (la chapelle Saint-Roch), en 2005 rue de Pipe (la chapelle Notre-Dame de Délivrance), en 2008 Longue ruelle (la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours), en 2011 à La Croix-du-Bac (la chapelle Notre-Dame de Bonne Aide), en 2013 au Petit-Mortier (la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours), en 2016 entre la Ménegate et l'Hallobeau (la chapelle Notre-Dame des Sept-Douleurs), et aujourd'hui au Bain Doux (la chapelle du Sacré-Cœur).

C'est pour moi à chaque fois une grande satisfaction de voir que mon projet de sauvetage et de mise en valeur de ce que l'on appelle communément le petit patrimoine se réalise patiemment depuis la publication de mon livre, en 1983, qui avait pour but premier de servir à cette cause.

Le travail d'équipe des bénévoles est exemplaire et peut-être unique. Puisse-t-il continuer encore longtemps et créer des émules. La tâche est encore grande car la commune détient un record avec vingt-cinq chapelles.

Nous sommes ici à deux kilomètres cinq cents du Bourg, dans une partie reculée de Steenwerck qui a gardé son caractère bucolique. La Grande Becque sinueuse serpente entre les saules têtards et frôle une ancienne ferme au toit encore couvert de chaume. Jadis le bateau de marché passait ici, il partait du Bourg et se dirigeait vers la Lys en transportant des denrées pour les marchés d'Armentières ou d'Estaires et vice versa.

La rue de la Boudrelle, déjà mentionnée sous ce nom en 1514, longe la Becque de la rue du Pont Vanuxem au pont jadis levis sur la route de La Croix du Bac à Estaires.

Le quartier a été baptisé Le Bain Doux et les hypothèses sur cette appellation ont fleuri, toutes des plus fantaisistes. Il pourrait plus certainement s'agir de la déformation du nom flamand d'une ancienne ferme maintenant disparue.

Mais venons-en maintenant à notre chapelle dont nous célébrons la restauration aujourd'hui.

Dans la ferme toute proche vivait la famille Béghin-Billiau. Leurs trois fils : Jules, Henri et Louis avaient été mobilisés lors de la Guerre 1914-1918. La chapelle fut édifée en actions de grâces à l'occasion du retour des trois frères à la ferme familiale.

Les travaux furent exécutés par le maçon Gérard Beaucourt, que les steenwerckois connaissaient surtout sous le surnom de "Tit homme". L'année précise de construction n'est pas connue, mais la ferme dont elle dépend ayant été réédifiée en 1923, on peut supposer que c'est autour de cette année-là.

Edifiée en style roman en bordure de la Grande Becque, cette chapelle a un réel cachet artistique. C'est la seule chapelle steenwerckoise de plan hexagonal. Sur la base s'élèvent les murs dont l'appareil alterne des bandes de briques orangées et blanches. Il en résulte une élégance certaine, encore enrichie par le décor de céramique placé en corniche. Ce type de construction composé de briques et de pierres blanches est bien connu dans la région lilloise et a même donné son nom au quartier des Rouges-Barres de Marcq-en-Baroeul.

La façade principale comporte l'entrée en plein cintre, fermée par une porte en bois dont les vitrages sont garnis de beaux motifs de fer forgé. Une inscription placée au-dessus du cintre indique que la chapelle est consacrée au Sacré-Cœur de Jésus. Les deux pans adjacents sont percés d'une baie en plein cintre. L'imposte de la porte et les fenêtres sont vitrées de verres de couleur. Les arcs des ouvertures sont soulignés de claveaux alternés et d'une fausse archivolt.

L'édifice est coiffé d'une toiture pyramidale couverte d'ardoises et surmontée d'une jolie croix en fer forgé.

Cet ensemble a été construit pour abriter une statue, en plâtre peint de un mètre dix. Le Sacré-Coeur a les bras largement ouverts jusqu'à l'horizontale. Il est vêtu d'une robe blanche bordée d'un liséré doré et d'un manteau rouge. Au milieu de la poitrine et comme posé sur la tunique blanche, ressort le Cœur Sacré d'où partent des rayons de couleur ocre. Les pieds reposent sur un demi-globe terrestre où figurent en relief un calice et les instruments de la Passion : clous, fouets, couronne d'épines.

La restauration effectuée à la demande de madame Henriette Béghin a pu se faire grâce au talent et au courage d'une équipe de bénévoles : Christian Lallau en tête, aidé de Christian Dumez, Louis Lebleu (pour le gros œuvre, la plâtrerie et les peintures), Yves Walle (pour le carrelage), Michel Roussel (pour les boiseries refaites à neuf), Bernard Rattiez (pour l'inscription). La commune ayant fourni l'argent nécessaire à l'achat des matériaux. Qu'ils soient tous remerciés d'avoir ainsi œuvré, une nouvelle fois, à la conservation du patrimoine steenwerckois, sous l'égide de l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine.



Basket Club

Steenwerck

BCS NEWS
avril 2018

Deux tournois jeunes programmés au BCS !

Après la belle réussite du tournoi poussins organisé la saison dernière par le club, le BCS a décidé de renouveler l'expérience mais cette fois-ci pour les poussins et les benjamins. On vous en dit plus...

Deux dimanches, deux tournois !

Le premier aura lieu le **dimanche 29 avril** dès 8h30 pour la catégorie poussins (enfants nés en 2007/2008). Nouveauté cette année : le tournoi se déroulera dans les deux salles des sports de Steenwerck !

Au programme : tournoi amical 5 contre 5, concours à 3 points, trophée du MVP...

Le dimanche qui suit, le **dimanche 6 mai**, au tour des benjamins avec un tournoi organisé cette fois-ci dans une seule salle, la salle omnisports Maurice Declercq à partir de 8h30 également.

Nous vous attendons nombreux pour supporter nos jeunes steenwerckois qui sont les futurs champions du club ! Un bar et une petite restauration sont prévus pour l'occasion.

Plus d'informations sur bcsteenwerck.wix.com, en suivant notre **page Facebook BCSTEENWERCK** ou par mail : bcsteenwerck@orange.fr



© Amélie Mouque

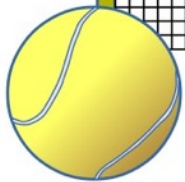


© Freddy Vantorre

A noter dans votre agenda :

L'assemblée générale annuelle du BCS se tiendra, comme chaque année, à la Maison Decanter (14 rue de Nieppe, à Steenwerck) le **vendredi 1^{er} juin** à 19h00.

Au regard du succès rencontré la saison dernière, nous vous informons d'ores et déjà que nous renouvellerons les permanences à la salle omnisports Maurice Declercq pour les renouvellements de licences.



TENNIS CLUB DE STEENWERCK

Après-midi découverte le samedi 28 Avril 2018
de 14h à 17h

Le tennis de Steenwerck organise une journée découverte pour les jeunes steenwerckois âgés de 7 à 12 ans, non licenciés, et désirant découvrir le plaisir de jouer sur un vrai court de tennis.

Rendez-vous sur les courts extérieurs situés rue du stade (ou à la salle des sports en cas de mauvais temps).

Cet après-midi est complètement gratuit et sera encadré par les membres du bureau du TC Steenwerck.

Des raquettes seront prêtées si nécessaire, et les balles seront fournies.

Si votre enfant est intéressé, veuillez l'inscrire en envoyant un message à tcsteenwerck@gmail.com en indiquant nom - prénom et âge.

Licence été 2018

A l'occasion de l'après midi découverte, une permanence sera ouverte le samedi 28 avril, de 14h00 à 17h00, pour renseigner ou inscrire les personnes intéressées par la prise d'une licence été permettant de jouer sur les terrains extérieurs jusqu'au mois d'octobre.

(prévoir, en cas de demande d'inscription, un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis)

Pour tout renseignement :

par courriel : tcsteenwerck@gmail.com

site internet : <http://tcsteenwerck.free.fr/>



LA ROUE LIBRE

STEENWERCK

LA ROUE LIBRE STEENWERCK

mardi 8 mai 2018

à partir de 7h00

Musée de la vie rurale



Brevets : route de 25, 65, 80, 100 km

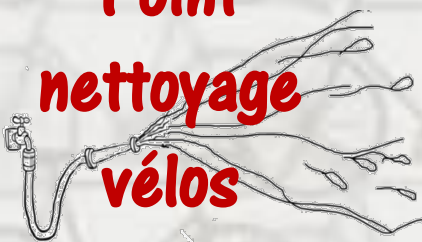
VTT de 25, 45, 60 km



Point

nettoyage

vélos



Inscription vélo route: 2,50€

VTT: 3,00 €

**Ravitaillements sur la route et à
l'arrivée**

IPNS

<http://larouelibresteenwerck.blogspot.fr/>



Que faire pour palier à la disparition des oiseaux et des autres espèces ?

Notre environnement évolue dans le mauvais sens. En sommes-nous conscient ?

Un modèle d'agriculture intensive, l'arrachage des haies, l'arrêt des jachères, l'utilisation de pesticides de plus en plus dangereux et la généralisation des néonicotinoïdes tuent les insectes, proies principales d'une bonne partie des oiseaux !!! Cette diminution sévère des insectes entraîne la diminution inquiétante des oiseaux insectivores et granivores. Même les granivores ont souvent besoin d'insectes (de protéines) pour nourrir leurs petits. La liste rouge des oiseaux en nette régression établit par divers organismes en atteste (Muséum national d'histoire naturelle « MNHN », Centre national de la recherche scientifique « CNRS » et Groupement ornithologique et naturaliste du Nord-PdC « GON »).

Pourtant chacun peut réaliser des choses simples pour améliorer l'action en faveur de la Nature :

***Facile :** Laisser des coins de jardin ou de pelouse en jachère avec des fleurs sauvages qui monteront en graines et qui seront des endroits réservés pour les papillons, insectes et oiseaux granivores.

Laisser pousser le lierre sur les arbres ou vieux murs, c'est un excellent lieu de nidification pour les troglodytes mignons et rouges-queues et des dortoirs pour les moineaux (ne piaillent que le jour !).

***Un peu moins facile à accepter mais efficace :**

Laisser pousser dans les pelouses, les pissenlits, les pâquerettes et le trèfle avec ses fleurs mellifères. Laisser une touffe d'orties monter en graines dans un coin du jardin, l'hiver venu, certains oiseaux s'en régaleront. Et les beaux jours venus, de nombreux papillons (vulcain, petite tortue, robert le diable...) viendront y pondre pour perpétuer l'espèce !

***Idéal :** Des cardères et quelques chardons exposés au soleil en isolés feront très probablement venir les magnifiques chardonnerets-élégants que l'on ne rencontre que très rarement de nos jours dans les friches... et pour cause il n'y a que dans ces lieux que l'on trouve encore ce type de plantes.

Les « mauvaises herbes » n'existent pas dans la nature. Certaines ne sont pas appréciées par l'homme qui les élimine systématiquement sans se préoccuper qu'elles sont peut être utiles à d'autres êtres vivants. De même un buisson de ronces, la ronce, la mal aimée,

est un refuge incroyable pour la faune. Lérôts et muscardins y raffoleront de ses mûres. Les abeilles sauvages et syrphes, ces pollinisateurs de premier rang dans le processus de la chaîne alimentaire, viendront y butiner avec gourmandise.

***Bannissez** de vos plantations bambous, thuyas, cyprès, herbes de la pampa qui sont des déserts écologiques sous nos contrées.

***Préférez** les feuillus régionaux bien mieux adaptés à notre climat et adoptés par notre faune locale.

***Créez** un « hôtel » à insectes ou simplement disposez çà et là dans le jardin une botte de tiges végétales creuses (sureau par exemple), cela peut aider les abeilles solitaires à trouver un endroit pour pondre. Au printemps, les œufs pondus dans les tiges donneront naissance à de nouvelles abeilles prêtes à butiner les jonquilles et à polliniser les fleurs des arbres fruitiers.

***Placez** dans votre jardin ou balcon un petit espace pour des plantes aromatiques ou quelques fleurs mellifères (l'origan, le thym... des aubaines pour tout le monde !)... il sera le lieu de rendez-vous des papillons, des abeilles et de bien d'autres insectes que vous aurez plaisir à observer !

***L'installation d'une mare**, même petite, ou tout simplement d'un point d'eau (petit abreuvoir ou coupelle d'eau) sera très appréciée des oiseaux, insectes ou autres animaux. En effet l'eau reste indispensable à toute vie sur terre, **c'est de là que nous venons tous !** L'observation d'une mare dans un pré ou dans un jardin est l'occasion de rencontres insoupçonnées avec la faune.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter notre association ou à regarder notre site internet.

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION AUX CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Je soussignée.....

demeurant à STEENWERCK

Rue.....N°.....

Tél :

m'engage à participer au concours des jardins fleuris 2018 dans la catégorie suivante **(ne choisir qu'une seule catégorie)** :

- Maisons avec jardin (visible de la rue)
- Maisons avec jardinet (jardin ne dépassant pas la largeur de la façade, garage compris et 6 mètres de profondeur)
- Fenêtres et façades (fleurissement sur la façade et les fenêtres, sans massif en pleine terre)
- Balcons et terrasses
- Commerces et Entreprises (sauf professions horticoles, fleuristes et grainetiers)
- Cafés – Hôtels – Restaurants
- Fermes (en activité)
- Décor floral sur la voie publique
- Cour fleurie

Fait à Steenwerck, le.....

Signature

Bulletin à déposer en Mairie au plus tard le 23 mai 2018.

Pour faciliter le passage du jury, il est important que chaque maison possède un numéro de voirie visible de la rue.

LES EVENEMENTS A STEENWERCK



Avril



Mai



Vendredi 6

Steenwerck il y a 100 ans
Asso des Amis du Patrimoine
Maison Decanter

Vendredi 6

Contes à tous vents
Histoires d'un soir
Musée de la Vie Rurale

Soirée APEL
Ecole St Joseph
Maison du temps Libre

Samedi 7

Dimanche 8

Les Archers. Tir du Roy
Hangars Dutrie

Dimanche 15

Les Archers
Créteurium
Hangars Dutrie

Harmonie Municipale
Concert de Printemps
Salle des Sports

Dimanche 15

100 km
Réunion d'information
Maison Decanter

Vendredi 20

Accueil
des nouveaux arrivants
Musée de la Vie Rurale

Samedi 21

Basket Club
Tournoi Poussins
Salle Maurice Declercq
et Salle des Sports

Dimanche 29

Vendredi 4

Contes à tous vents
Histoires d'un soir
Musée de la Vie Rurale

Fête des métiers
Musée de la Vie Rurale

Dimanche 6

Cérémonies du 8 mai
Mairie

Mardi 8

Brevet cyclotouriste
La Roue Libre
Musée de la Vie Rurale

Mardi 8

100 km à pied
de Steenwerck
Salle des Sports

Mercredi 9

Jeudi 10

Samedi 12

Marché aux fleurs
de l'école du Tilleul
Ecole du Tilleul

Dimanche 13

Don du Sang
Salle St Joseph

Soirée
des Bénévoles 100 km
Maison du Temps Libre

Vendredi 25

Samedi 26

Fête des Mères
Maison du Temps Libre

